



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

*Séance du 25 Mars 2024*

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 18/03/2024

**D-2024-02**

**Le vingt-quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :**

**M<sup>me</sup> Diane ESQUERRE, Présidente du CCAS**

**Etaient Présents :** Mesdames Diane ESQUERRE, Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Annie BOUSQUET et Monsieur Michel LACOMBE.

**Absents Excusés :** Mesdames Charline BRAJEUX GELI, Marie-Francoise CABAL-SCHNEIDER, Colette MERCERON.

Véronique GRILLET est désignée secrétaire de séance

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

*Rapporteur : Madame la Vice-Présidente*

Il est présenté au conseil d'administration du CCAS un bilan sur le fonctionnement budgétaire 2023 et des propositions pour la mise en œuvre du budget 2024.

### ❖ **Budget du CCAS : Analyse 2023**

#### ➤ **La section de fonctionnement**

##### ▪ *Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 947.54 €.

Chapitre 011 :

- 611 - Contrat de prestations de services = 200 €
- 6182 – Documentation générale = 1224.57 €
- 6232 – Fêtes et cérémonies = 7973 €

Chapitre 65 :

- 65133 – Secours d'urgence = 219.97 €
- 65134 – Aides = 3280 €
- 65741 – Subventions de fonctionnement aux ménages = 350 €
- 65748 – Subvention aux personnes de droit privé = 700 €

Détail en annexe.

##### ▪ *Les recettes réelles de fonctionnement*

Le montant total des recettes s'élève à 10 977 € :

Chapitre 70 :

- 70311 – Concession dans les cimetières = 1517 €

Chapitre 74 :

- 74748 – Participation commune = 9 000 €
- 74888 – Autres attributions et participations (participation repas ainés) = 360 €

Chapitre 75 :

- 756 – libéralités reçues (don) = 100 €

##### ▪ *Le résultat de la section de fonctionnement*

Le résultat de l'exercice 2023 est de – 2970.54 €.

#### ➤ **La section d'investissement**

Il n'y aucune dépense ni recette enregistrée en 2023.

### ➤ **Le résultat de clôture**

Le résultat de clôture est déterminé à partir du calcul suivant :

RECETTES 2023 (recettes de l'année + excédent N-1 reporté sur l'année N) – DEPENSES 2023

RECETTES : 10977 + 11461.35 = 22438.35 € - DEPENSES : 13947.54 € = 8490.81 €

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc égal à + **8 490.81 €**.

Ce résultat est nul pour la section d'investissement.

### ❖ **Budget du CCAS : orientations 2024**

#### ➤ **La section de fonctionnement**

##### ▪ *Les dépenses de fonctionnement*

#### **Au chapitre 011 :**

Il est prévu plusieurs événements en 2024, à destination des aînés :

- 1 stage de mise à niveau du code de la route
- 1 stage sur la prévention aux arnaques
- 1 sortie organisée avec le Conseil Départemental

Renouvellement des abonnements à l'identique que 2023.

Repas des aînés 2024, réalisé en mars et colis pour un cout total de 9 881 €

#### **Au chapitre 065 :**

Bilan des demandes 2023 :

- 5 demandes d'aide financière déposées par les assistantes sociales de la MDS. Une demande a été acceptée pour un montant de 400 €,
- 1 demande d'aide BAFA a été déposée et refusée,
- 3 demandes d'aide au permis de conduire, avec 2 acceptations d'un montant de 960€ chacune en 2023, qui devront être payées sur 2024.

3 dossiers de subvention ont été présentés par des associations, le montant de 350 e par attribution reste fixe.

Les dépenses de fonctionnement restent stables en 2024.

##### ▪ *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont alimentées par la subvention de la commune, les dons, l'excédent reporté et la participation des accompagnants au repas des aînés.

En 2024, les recettes liées aux concessions dans le cimetière reviendront uniquement au budget communal, soit environ 1500 € de recettes en moins.

La participation de la commune reste de 9 000 €.

L'excédent reporté sera de 8490.81 €.

Les participations au repas des aînés sont de 210 €

L'excédent reporté en 2023 était de 11 461.35 €, les recettes des concessions de 1 517 €.

En 2024 avec un report de 8490.81 € et l'absence des recettes des concessions, le budget du CCAS connaît une baisse de ses recettes de 4487.54 €.

- *Prévision du montant du budget :*

En 2024, le montant prévisionnel du budget du CCAS est de 17 973.81 €.

Voir propositions en annexe.

- *La section d'investissement*

N'ayant pas d'équipements publics à vocation sociale, il n'y aura donc aucune dépense ni recette d'investissement au budget primitif 2024.

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

Vu le débat sur les orientations budgétaires 2024.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

Article 1 : PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

**Fait et délibéré les jours et mois susdits.**

  
**La Présidente du CCAS,  
Diane ESQUERRE.**